

Missions d'accompagnement
des ménages dans le cadre
d'un Programme d'Intérêt
Général (PIG) - Pacte
territorial

Règlement de la consultation (RC)

| | |
|--------------------------------|--|
| Consultation n° | 2025-0011 |
| Date limite de remise des plis | 22 avril 2025 à 12 heures |
| Procédure de passation | Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique) |

Sommaire

| | |
|---|---|
| 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT | 3 |
| 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE | 4 |
| 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS | 5 |
| 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION | 8 |
| 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 9 |

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental de la Nièvre
Direction du développement territorial
Représentant : Fabien Bazin Monsieur le Président
Adresse :
Hôtel du département
58039 Nevers CEDEX
Téléphone : 03 86 60 67 00
Courriel : marchespublics@nievre.fr
Site internet : <https://nievre.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Missions d'accompagnement des ménages dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) - Pacte territorial**

Le Conseil départemental de la Nièvre décide de mettre en œuvre le volet 3 « accompagnement » du PIG - pacte territorial France Rénov' qui porte sur trois thématiques : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, l'autonomie et le maintien à domicile.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|---|
| 79419000-4 | Services de conseil et d'évaluation |
| 71621000-7 | Services d'analyse technique ou services de conseil |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|---|
|  Objet du contrat | Missions d'accompagnement des ménages dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) - Pacte territorial |
|  Acheteur | Conseil départemental de la Nièvre |
|  Type de contrat | Accord-cadre mixte mono-attributaire de services |
|  Structure | 2 lots |
|  Lieu d'exécution | Département de la NIÈVRE |
|  Durée | De la notification au 31 décembre 2027 - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible |
|  Développement durable | Clause environnementale |
|  Pénalités de retard | 200 € par jour de retard, 300 € par jour au delà de 10 jours de retard |
|  Variation des prix | Révisibles (formule), formule 0,15 + 0,85 (INGm / INGo) |
|  Nature des prix | Prix mixtes |

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

| Type | Objet, délai |
|------|--|
| Lot | n°1 - Suivi- animation et évaluation des missions pour les thématiques Energie et Habitat indigne : <i>Le présent lot a pour objet de recruter un opérateur afin d'accompagner les ménages dans leur projet et leur dossier de rénovation de logement, sur les thématiques de la rénovation énergétique ou de la lutte contre l'habitat indigne, tels que définis dans les dispositifs de l'ANAH : respectivement Ma Prime Rénov' et Ma Prime Logement Décent.</i> - montant maximum 1 100 000 € HT, de la notification du contrat jusqu'au 31.12.2027. (CPV 79419000-4 : Services de conseil et d'évaluation - 71621000-7 : Services d'analyse technique ou services de conseil) |
| Lot | n°2 - Suivi-animation et évaluation des missions pour la thématique Autonomie <i>Le présent lot a pour objet de recruter un opérateur afin d'accompagner les ménages dans leur projet et leur dossier de rénovation de logement, sur la thématique de l'autonomie et le maintien à domicile, afin de pouvoir s'inscrire dans les dans les dispositifs de l'ANAH « Ma Prime Adapt' ».</i> - montant maximum 500 000 € HT, de la notification du contrat jusqu'au 31.12.2027. (CPV 71621000-7 : Services d'analyse technique ou services de conseil - 79419000-4 : Services de conseil et d'évaluation) |

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 2 lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Annexe RGPD
- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- BPU : Bordereau des Prix Unitaires
- CCAP : Cahier des clauses administratives générales
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- DQE : Détail Quantitatif Estimatif

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches.ternum-bfc.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

| Variante autorisée | Descriptif |
|--|--|
| Permanences sur le territoire de la Nièvre | Type de solution : Alternative à la solution de base La variante est définie plus précisément aux articles 3 des lots 1 et 2 du CCTP. |

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|--|--|
| Situation juridique | |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i> |
| Capacité économique et financière | |
| Chiffre d'affaires | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i> |
| Capacité technique et professionnelle | |
| Moyens humains | <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i> |
| Moyens techniques | <i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i> |
| Références fournitures et services | <i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i> |

| | |
|---|--|
| Titres d'études et professionnels | <i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i> |
| Autres justificatifs | |
| Annexe confits d'intérêts | <i>Attestation sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt avec le pouvoir adjudicateur</i> |
| Attestation d'assurance responsabilité civile | <i>Attestation d'assurance responsabilité civile</i> |

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|----------------------|---|
| Acte d'engagement | <i>Acte d'engagement</i> |
| BPU | <i>Bordereau des prix unitaires</i> |
| DPGF | <i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i> |
| DQE | <i>Détail quantitatif estimatif – pièce non contractuelle, les quantités sont données à titre indicatif, ce document sera utilisé uniquement pour le jugement des offres</i> |
| Sous-détail des prix | <i>Attention, Il est demandé aux candidats de <u>fournir un sous-détail des prix indiqués à la DPGF.</u></i> |
| Mémoire technique | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Composition de l'équipe d'intervention, expérience et qualification ;</i> - <i>Compréhension de la commande, méthode de travail, organisation des équipes, outils et procédures déployés, différenciation selon le volet traité.</i> - <i>Volet social et environnemental.</i> <p>Pour chaque lot, les attendus sont précisément détaillés à l'article 5 du CCTP.</p> |

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département
Nevers
58039 Nevers CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres. Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Capacités professionnelles | Cf. contenu des plis et conditions de participation |
| 2. Capacités techniques de l'entreprise | Cf. contenu des plis et conditions de participation |
| 3. Situation juridique et capacité économique et financière | Cf. contenu des plis et conditions de participation |

■ Critères de jugement des offres :

Pour chaque lot, les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Valeur technique (55 %) | Valeur technique |
| - Composition de l'équipe d'intervention, expérience et qualification (15 %) | |
| - Compréhension de la commande, méthode de travail, organisation des équipes, outils et procédures déployés, différenciation selon le volet traité (40 %) | |
| 2. Prix (40 %) | Un prix global sera calculé à partir de la part fixe et du nombre maximal de dossiers réalisés pour la part variable. Une note sur 20 sera attribuée à ce prix global, selon la formule suivante : Note sur 20 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 20 |
| 3. Développement durable (5 %) | Chaque candidat devra être force de proposition dans son offre pour mettre en valeur une approche de travail favorable au développement durable (cf. article 5 du CCTP). |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur 20**.

Les critères sont notés : **Sur 20**.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur **20,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non

substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Auditions :**

Il est procédé à des auditions des candidats dans les conditions suivantes :

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une ou plusieurs auditions afin de présenter leurs propositions. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

La date prévisionnelle des auditions est prévue le 30/04/2025. Les candidats sont invités à réserver d'ores et déjà cette date dans leur agenda.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|----------------------------------|---|
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Extrait KBIS | Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches.ternum-bfc.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21000 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Télécopie : 03 80 73 39 89
Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)